



Cessation de bail professionnel et preavis

Par **katia delismele**, le **11/12/2010** à **16:27**

Bonjour,
Je suis actuellement locataire d'une piece à usage médical au sein d'un cabinet. Mon bail à été signé le 01 juin 2010. J'ai adressé une lettre de rupture du bail en ar à ma propriétaire. Elle est d'accord pour accepter un nouveau locataire, mais me réclame les 6 mois de préavis, tout en signant un nouveau bail en mon lieu et place.
Que puis-je faire? et, en a t'elle le droit?
merci beaucoup de m'éclairer.

Par **fabienne034**, le **12/12/2010** à **08:26**

BONJOUR
elle a droit de vous réclamer 6 MOIS DE PRÉAVIS MAIS ELLE NE PEUT LOUER DURANT LES 6 MOIS A UN AUTRE LOCATAIRE
en revanche vous pouvez céder votre droit au bail même quelques euros
pour tout savoir sur le bail professionnel
:
<http://www.fbls.net/BAILPROFESSIONNEL.htm>